



# CARTES COS

Bulletin du Comité  
Des Œuvres Sociales Portes de l'Isère  
VILLEFONTAINE



## NOUVEAU (ELLE) RETRAITE (E)

Vous bénéficiez d'un bon de  
140€ (imprimé à compléter)

Et

Vous continuez à  
bénéficier des actions du  
Comité des Œuvres  
Sociales des  
Portes de l'Isère



[frederique.soriano@orange.fr](mailto:frederique.soriano@orange.fr)

COS - Rue du Léman 38090 VILLEFONTAINE  
[www.cosportedelisere](http://www.cosportedelisere)

**TÉL : 09 79 72 04 58**

## VOS RELAIS



**Monique**

06 63 55 01 85

---

**Fred**

06 75 23 86 69

Mis à jour: octobre 2023

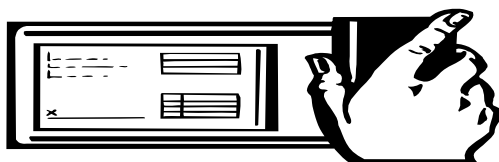
## COTISATIONS RETRAITES

La cotisation s'élève à 30€ / an.

Les agents en retraite en cours d'année doivent transmettre à la commission « événements familiaux » leur carte COS avec leur demande de prime de retraite

**AVEC**

la cotisation de 2,5 € / mois à partir du départ et jusqu'à la fin de l'année.



## REGLEMENT INTERIEUR

Les retraités bénéficient de l'ensemble des activités.

Lors des sorties voyage, une plus-value sera instauré au tarif proposé au conjoint du retraité.

Le bon de Noël sera versé selon les modalités définies par le conseil d'administration

Pour les CESU, les retraités ont droit qu'à 100€ par an (200€ pour les actifs)

## INFORMATIONS EMAIL

Pour que, chaque mois, vous puissiez recevoir les infos

Envoyer vos coordonnées à  
[frederique.soriano@orange .fr](mailto:frederique.soriano@orange.fr)

## SITE INTERNET

Tous les mois, les informations mensuelles des activités du COS sont proposées par le biais du site internet

Vous pouvez aussi prendre connaissance des livrets :

- \* participation
- \* billetterie
- \* avantages

**DEMANDE BONS D'ACHAT RETRAITE**

Nom.....

Prénom.....

Collectivité.....

N° Carte COS.....

Téléphone portable.....

Email.....( Obligatoire : nous vous informerons ainsi lorsque vous pourrez retirer vos chéquiers.)

\* Je souhaite bénéficier de bon d'achat pour

 Retraite (joindre l'arrêté de la collectivité)

- Je souhaite continuer à adhérer au COS des Portes de l'Isère

joindre votre carte cos (pas de photocopie)

 oui non

- Je règle 2.5€ par mois non travaillé (exemple je suis en retraite au 30 juin. je cotise pour les mois de juillet à décembre  $2.5 \times 6 = 15€$ )

 oui non

Date

Signature